



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 4 MARS 2019

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce quatrième jour de mars de l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
M. Robert Normand Mme Manon Deslauriers
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 4 et 28 février 2019 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FÉVRIER 2019

Secteur d'activités	Budget 2018	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	318 505 \$	43 635 \$	90 209 \$	228 296 \$
Sécurité publique	233 100 \$	8 993 \$	19 439 \$	213 661 \$
Transport routier	537 635 \$	67 541 \$	157 192 \$	380 443 \$
Hygiène du milieu	226 138 \$	18 136 \$	40 206 \$	185932\$
Industrie & Commerce	59 754 \$	16 319 \$	28 299\$	31 455 \$
Loisirs et culture	91 700 \$	13 027 \$	18 243 \$	73 457 \$
Casse-croûte/resto	85 000 \$	10 194 \$	17 238 \$	67 762 \$
Frais de financement	110 025 \$	14 235 \$	21 118 \$	88 907\$
Remb. en capital	377 383 \$	121 115 \$	192 116 \$	185 267 \$
Investissements prévus	110 760 \$	0 \$	0 \$	110 760 \$
Total dépenses	2 150 000 \$	313 195 \$	584 060 \$	1 565 940\$
Revenus	2 150 000 \$		1 791 878 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédiène.**

32-03-2019 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

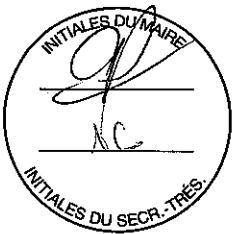
Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte le rapport financier de l'exercice 2018 tel que présenté par Philippe Rouleau. Un surplus de 173 543\$ nous est confirmé, celui-ci s'explique par les remboursements des infrastructures des routes 216-275 avec un montant de 140 920\$(qui doit être placé en dépôt à terme et être déduit de la prochaine négociation du prêt dans 4 ans) ainsi que des taxes supplémentaires dues aux permis. **Surplus réel de 32 623\$**

PRÉSENTATION PAR LA COMPAGNIE CAMÉLÉOH, D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX D'EAU

M Isham nous présente le projet d'installation de jeux d'eau prévu et pensé pour notre municipalité qui représente un coût de 66 189\$ taxes incluses.

-Surface de 1100 pieds carrés et 40 pieds de diamètre

-Une quantité d'eau équivalente à 3 maisons



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

CORRESPONDANCE

- ↳ Suivi dans le dossier de mise en demeure de M Pier Filion *dossier transmis à notre assureur MMQ*
- ↳ Suivi de la demande de M Normand Bégin concernant ses terrains près du terrain des puits *une correspondance lui sera acheminée pour un prolongement de délai*
- ↳ Demande de commandite au *Défi tête rasée* de Leucan dans le groupe des maires de la MRC
- ↳ Invitation au déjeuner des policiers – du 4 mai prochain.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de février.

CPTAQ : orientation préliminaire au dossier Achille Couture qui devrait être acceptée en partie

33-03-2019 DEMANDE À LA CPTAQ – GUY RHÉAUME

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rhéaume désire acquérir le lot 4 085 748 appartenant à Bernard Tanguay et qui est contigu à son immeuble (lot 4 084 009);

CONSIDÉRANT que ce lot 4 085 748 est d'une superficie de 1 581,7 mc et est composé d'épinettes, de sapins et de plaines;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est faite dans le but de régulariser l'empiètement de la station de pompage sur celui-ci et pour faciliter l'accès à son érablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite appuie la demande de Monsieur Guy Rhéaume auprès de la CPTAQ concernant l'acquisition d'un lot contigu;

Que le conseil informe la commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

34-03-2019 DÉROGATION MINEURE- FERME ROLLAND BISSON ET FILS INC

CONSIDÉRANT QUE Ferme Roland Bisson et fils inc a comme projet de procéder à l'agrandissement du bâtiment d'élevage laitier, de construire un nouveau réservoir circulaire, de rénover le bâtiment d'élevage porcin par l'intérieur et ainsi augmenter le nombre des unités animales (U.A.);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux apportent des distances séparatrices d'odeur non conformes mais que les distances séparatrices d'odeurs étaient déjà dérogatoires;

Considérant que les voisins (du 384 rang St-François) ont pris connaissance du projet et qu'ils ont signés en faveur du projet;

Considérant que dans le bâtiment d'élevage laitier existant, l'augmentation d'unités animales est minime ;

Considérant que pour l'élevage porcin, l'agrandissement se fait de l'intérieur;

Considérant que dans les deux cas d'élevages, les modifications sont nécessaires pour répondre au programme de bien-être animal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse que suite à la recommandation du comité consultatif, le conseil accepte la demande de Ferme Rolland Bisson et fils inc.

35-03-2019 RECONDUCTION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (TRIENNAL 2020-2021-2022)

ATTENDU QUE la lettre reçue de Jérôme Drouin, Évaluateur Agréé pour la MRC de La Nouvelle-Beauce demande à la Municipalité de Ste-Marguerite de se prononcer sur une reconduction ou une équilibrage du rôle 2020-2021-2022;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU QUE la recommandation de M. Drouin est de reconduire le rôle d'évaluation pour une période de trois (3) ans à partir de 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement par le Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Marguerite de reconduire le rôle puisque cette action n'apportera aucun préjudice défavorable aux différents types de propriétés et que le rôle actuel est relativement en équilibre dans les différents secteurs de la municipalité;

36-03-2019 DÉMÉNAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le coût de 6500\$ plus taxes pour le déménagement de la fibre optique de la salle municipale à l'hôtel de ville effectué par la compagnie Telecon soit accepté. Que ces coûts seront payés à même les surplus accumulés non affectés.

37-03-2019 ENSEIGNE HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE lors de grands vents dans la journée du 8 février dernier, l'enseigne municipale s'est effondrée et par la même occasion, s'est retrouvée en pièces;

CONSIDÉRANT QU'une vérification a été effectuée auprès de nos assurances et qu'une franchise de 2500\$ est applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission des Enseignes Clerjean au coût de 9476.50\$ avant taxes pour une nouvelle enseigne comprenant les publicités de la municipalité, de la Caisse Desjardins, ainsi que pour la bibliothèque la Bouquine.

-Que ces coûts incluent l'achat de l'enseigne et l'installation.

-Qu'une réclamation à notre assureur la Mutuelle des municipalités du Québec a été acceptée.

38-03-2019 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D' AIDE FINANCIÈRE. VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 18 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 8000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Sainte-Marie, St-Elzéar, St-Bernard, St-Lambert, Vallée-Jonction, Scott, St-Isidore, Ste-Hénédiène, Sts-Anges et Frampton pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Mme Nicole Chabot, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

4

39-03-2019 AVIS DE MOTION

Le conseiller Nicolas Lacasse donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement d'emprunt pour la rénovation des infrastructures de la rue de la Meunerie.

PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈG N° 465-2019

Le conseiller Nicolas Lacasse présente un projet de règlement numéro 465-2019

-Ce projet de règlement d'emprunt a pour objet de procéder aux travaux de renouvellement de conduites et d'infrastructures de la rue de la Meunerie.

**Ouverture des soumissions le mardi 26 mars à 15h

40-03-2019 AVIS DE MOTION

La conseillère Brigitte Brochu donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement afin de modifier le règlement de zonage 372.

PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈG N° 466-2019

La conseillère Brigitte Brochu présente un projet de règlement numéro 466-2019.

-Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 372 en lien avec les dispositions relatives au stationnement hors rue.

41-03-2019 DEMANDE DE SOUMISSION-ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Denis Gamache et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium sur notre réseau routier pour la période estivale 2019.

- Le chlorure de calcium doit être approuvé et répondre aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Les équipements d'épandage doivent être munis d'appareils de distribution automatique;
- Le travail devra être exécuté vers le 15 juin 2019 et vers le 15 août;
- Les paramètres d'épandage sont de 58 mètres cubes à répartir sur environ 19 kilomètres;
- Le soumissionnaire devra, avant l'épandage, avertir le préposé aux travaux de voirie;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 27 mars 2019 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0.

La municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

42-03-2019 DEMANDE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES

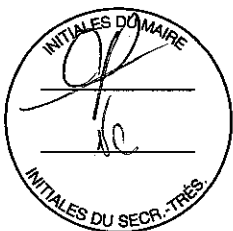
Il est proposé par Émile Nadeau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église et de l'édifice municipal, du Centre des loisirs, de l'hôtel de ville ainsi que du stationnement du garage municipal et de la caserne (environ 5,7 km) :

- Prix pour l'ensemble de travaux;
- Les travaux devront être exécutés avant le 24 mai 2019;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 27 mars 2019 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;
- Le responsable à la voirie supervise les travaux et s'ils sont conformes, recommande le paiement aux autorités municipales.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

43-03-2019 DEMANDE DE SOUMISSION – MATÉRIAUX GRANULAIRES

Sur la proposition de Robert Normand et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture de matériaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

granulaires, classification MG-20 conforme dont la granulométrie est amendée partiellement selon les facteurs 2,0-7,0 au 80 microns et ce, pour l'entretien estival de notre réseau routier.

- Un prix pour les matériaux et le transport sur le réseau routier du territoire municipal et un prix pour les matériaux seulement et cela pour une quantité variant entre 2 000 et 5 100 tonnes;
- Un prix pour la fourniture de matériaux non classés pour faire du remplissage ou autres travaux;
- Le soumissionnaire devra posséder un permis d'exploitation;
- Les matériaux granulaires MG-20 devront être conformes;
- **Une analyse granulométrique peut être effectuée par la municipalité, mais payée par le soumissionnaire;**
- Le soumissionnaire devra respecter les normes permises de la circulation lourde;
- Le début des travaux est prévu vers le 15 mai 2019;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 27 mars 2019 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

44-03-2019 DEMANDE DE SOUMISSION – MACHINERIES LOURDES

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal demande des soumissions pour obtenir des prix, au taux horaire, pour la location de la machinerie lourde pour effectuer divers travaux d'entretien sur notre réseau routier.

- Taux horaire pour pelle hydraulique, sa capacité, la largeur du godet, le nombre de verges cubes, l'âge de la machinerie;
- Taux horaire pour pelle avec marteau hydraulique;
- Taux horaire pour camion 10 roues;
- Début des travaux vers le 15 mai 2019;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 27 mars 2019 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

45-03-2019 DEMANDE DE SOUMISSION – DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour le débroussaillage des abords de routes et fossés au complet sur une distance d'environ 36,16 kilomètres :

- L'entrepreneur doit prendre rendez-vous avec le responsable à la voirie pour inspection des rangs;
- Les travaux devront être exécutés en début du mois de juillet 2019;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30, le 27 mars 2019 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite, G0S 2X0.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

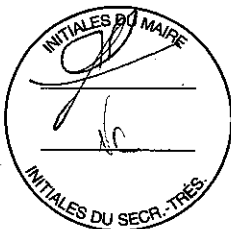
46-03-2019 MANUEL D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS AUX ÉTANGS

ATTENDU QUE suite aux exigences du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), la municipalité doit fournir un manuel d'exploitation des installations après la mise en services des ouvrages en lien avec les travaux du renforcement des étangs;

ATTENDU QUE ces travaux ne sont pas inclus dans le mandat de WSP inc concernant ces installations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que l'offre de services de WSP inc au coût de 6 850\$ taxes non incluses soit acceptée pour la préparation de ce manuel.

47-03-2019 DÉMOLITION D'AUTOMOBILES



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte pour la tenue du Demolition Fest les 24, 25 et 26 mai prochain, la demande de la Commission des loisirs de Ste-Marguerite pour les services suivants :

- Utilisation des stationnements du garage et de l'édifice municipal;
- la présence des premiers répondants et des pompiers;
- l'utilisation du terrain des loisirs et du centre des loisirs;
- appui dans la demande du permis d'alcool.

La municipalité ne peut cependant garantir la présence des premiers répondants et pompiers, car en cas d'urgence sur le territoire de la municipalité, la commission des loisirs devra prendre les mesures nécessaires afin de remédier à l'absence de ceux-ci.

****Comme pour les années antérieures, il est demandé aux membres du comité de prévoir des poches d'absorbant afin de prévenir la contamination sur les terrains ciblés par les stationnements des voitures de démolition. Aussi d'installer des clôtures autour du terrain de M Pierre Filion afin que personne n'aie accès.**

DIVERS

- Remplacement de 3 thermos au centre des loisirs/resto
- Internet haute vitesse dans le secteur de la zone industrielle-démarches faites auprès de Vidéotron

Période de questions

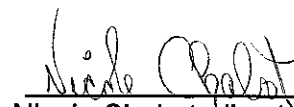
Le maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, Nicole Chabot, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

48-03-2019 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition Manon Deslauriers, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h54.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière